

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## VEGELUX

Version: 3

Date de révision: 23/07/2010

R:1907/2006/CE (Mod 1) - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identificateur de produit: VEGELUX

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: adjuvant bouillie herbicide

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: C.C.L  
Z.I. Le Meux - Rue du Buisson du Roi  
F-60881 LE MEUX CEDEX  
France  
Tél: +33 (3) 44 91 53 10  
Télécopie: +33 (3) 44 91 53 13  
Courriel: ccl@cclsite.fr

Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59  
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange: Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses

N° CE: Non applicable.

Éléments d'étiquetage:

- Symbole(s): Aucun selon le règlement (CE) n° 1907/2006 et modifications.
- Phrase(s) R: Aucune selon le règlement (CE) n° 1907/2006 et modifications.
- Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.  
13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
20 Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
21 Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Dangers principaux: aucun

Autres dangers: aucun

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation: ADJUVANT PHYTOSANITAIRE A BASE D'HUILES MINERALES

Composant(s) contribuant aux dangers: Aucun selon le règlement (CE) n° 1907/2006 et modifications.

### 4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.  
Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

- Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
- Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés. Laver la peau avec beaucoup d'eau et savon.
- Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
- Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Ne pas faire vomir.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction: mousse, dioxyde de carbone (CO2), poudre.

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## VEGELUX

Version: 3

Date de révision: 23/07/2010

R:1907/2006/CE (Mod 1) - ISO 11014-1

Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Référence à d'autres sections:	Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail.
- Mesure(s) d'ordre technique:	Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.
- Conseil(s) d'utilisation(s):	Pas de recommandations spéciales.
Stockage:	
- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:	Conserver le récipient bien fermé.
- Mesure(s) d'ordre technique:	Sol imperméable formant cuvette de rétention.
- Condition(s) de stockage:	Stocker sous abri à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Conserver à l'écart des: oxydants forts
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Pas de Utilisation(s) particulière(s)

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle:	
- Limite(s) d'exposition:	Se conformer aux valeurs limites d'exposition réglementaires. Lorsque celles-ci ne sont pas définies, il est recommandé de maintenir la concentration de l'air en brouillards d'huile au-dessous de 5mg/m3.
- Mesure(s) d'ordre technique:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
Contrôles de l'exposition:	
- Protection des voies respiratoires:	Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.
- Protection des mains:	gants en latex
- Protection de la peau et du corps:	Le personnel devrait porter des vêtements protecteurs.
- Protection des yeux:	S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées.
Mesure(s) d'hygiène:	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## VEGELUX

Version: 3

Date de révision: 23/07/2010

R:1907/2006/CE (Mod 1) - ISO 11014-1

- Aspect:	liquide
- Couleur:	ambre
- Odeur:	légère
- PH:	Non applicable.
- Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
- Point d'éclair:	>220 °C
- Température d'auto-inflammabilité:	>250 °C
- Limites d'explosivité:	non déterminé
- Densité relative (eau = 1):	0.880
- Viscosité:	20 * 10e-6 m2/sec - 408C

### Autres informations:

- Hydrosolubilité:	émulsionnante
- Liposolubilité:	complètement soluble
- Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
Stabilité chimique:	Le produit est stable.
Possibilité de réactions dangereuses:	Réagit avec les oxydants
Conditions à éviter:	Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Matières incompatibles:	Eviter le contact avec les oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux:	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote...

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques:	Le produit ne contient aucune substance classée dangereuse pour la santé à des concentrations qui devraient être prises en compte selon le règlement de la CE.
Toxicité aiguë:	
- Inhalation:	Le produit à 20 °C a une faible tension de vapeur. Le risque d'inhaler une concentration nuisible à la santé est donc très réduit.
- Contact avec la peau:	Pas d'irritation de la peau.
- Contact avec les yeux:	Pas d'irritation des yeux.
- Ingestion:	DL50/orale/rat = >5000mg/kg
Sensibilisation:	N'a pas d'effet sensibilisant.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Persistance et dégradabilité:	Facilement biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation:	Pas de bio-accumulation.
Mobilité dans le sol:	Pour d'autres propriétés physico-chimiques, voir le point 9
Autres effets néfastes:	L'évaluation des dangers ci-dessus est basé sur la connaissance de la toxicité des différents composants du produit.
Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Facilement biodégradable.
Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## VEGELUX

Version: 3

Date de révision: 23/07/2010

R:1907/2006/CE (Mod 1) - ISO 11014-1

Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

Emballages contaminés: Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s): non réglementé

Numéro ONU: Non applicable.

Dangers pour l'environnement: Aucun selon le règlement (CE) n° 1907/2006 et modifications.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.  
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.  
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: aucun

Évaluation de la sécurité chimique: Les informations sont reprises dans cette fiche de sécurité.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s): Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE. 67/548/CE(31APT) - 88/379/CE(99/45/CE) - 91/155/CE(2001/58/CE)

Avis ou remarques importantes: Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.  
De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance.  
Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

- Date de la première édition: 04/01/99

- Date de la révision précédente: 04/04/2005

- Date de révision: 23/07/2010

- Version: 3

- Révision chapitre(s) n°: Tous